

RÈGLEMENT 2011 POUR...

LES HOTELS RÉFÉRENCÉS PAR LE CE + CENTER PARCS

1er choix **OU** **2eme choix**

OPTION WEEK-END :

3 NUITS MAXIMUM

Cette solution ne remet pas en cause l'attribution de chèques vacances ou de voyages subventionnés.

La Subvention du CE :

- ☛ 30% du coût du séjour plafonnés à 150€.

A partir du 2^{ème} week-end, la subvention se fera au titre de l'option semaine et donc conditionnée à la non participation aux Voyages et ANCV. (CF règlement des Vacances Familiales 2011)

OPTION SEMAINE :

Cette option entre dans le cadre des vacances familiales 2011.

Cette solution remet en cause l'attribution de chèques vacances (ANCV) et des Voyages subventionnés.

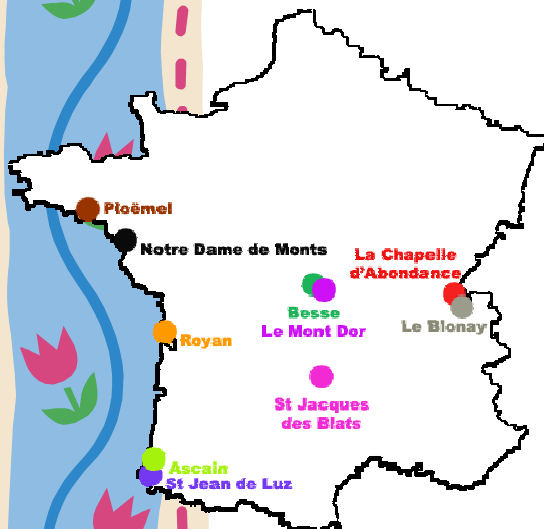
La subvention du CE :

- ☛ 30% du coût du séjour plafonnés à 250€ pour la 1^{ère} semaine.
- ☛ 25% du coût du séjour plafonnés à 200€ pour la 2^{ème} semaine.
- ☛ 20% du coût du séjour plafonnés à 150€ pour la 3^{ème} semaine.

Nous vous informons que pour tous vos séjours dans ces hôtels, vous devez retirer au CE ou sur le site Internet du CE une attestation à faire remplir par les hôteliers le jour de votre départ et d'y joindre votre facture.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPRÉHENSION.

PARTENAIRES	TEL	FAX
ALTI 1000 ●	04 50 73 51 90	04 50 73 54 17
LE BLONAY ●	04 50 75 28 23	/
HOTEL CENTRAL ●	05 59 26 31 99	05 59 51 05 61
HOTEL DU GOLF ●	02 97 56 88 88	02 97 56 88 28
LES CORNETTES ●	04 50 73 50 24	04 50 73 54 16
LA GAZELLE ●	04 73 79 50 26	04 73 79 89 03
LE GRIOU ●	04 71 47 06 25	04 71 47 00 16
L'ORÉE DU BOIS ●	02 51 58 84 04	02 51 58 81 78
LE PUY FERRAND ●	04 73 65 18 99	04 73 65 28 38
REVE DE SABLE ●	05 46 06 52 25	05 46 06 49 87
LE ST IGNACE ●	05 59 54 03 10	05 59 54 03 09



Note n°47
<http://www.cemdba18.net/>
 Affichage jusqu'au 31/12/11

Le Secrétaire du CE

Patrick GÉDET

